

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.							
				LIBOS		VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	8 h. 12 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 19 ^m matin.	4 h. 7 ^m matin.	12 h. 38 ^m matin.	11 h. 45 ^m soir.			
5 h. 1 ^m soir.	12 h. 55 ^m soir.	2 h. 37 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 10 ^m soir.	5 h. 45 ^m soir.	4 h. 39 ^m matin.			
10 h. 47 ^m »	5 h. 45 ^m »	7 h. 40 ^m »	9 h. 27 ^m »	9 h. 55 ^m »		4 h. 44 ^m matin.	11 h. 7 ^m »	2 h. 30 ^m soir.			
Train de marchandises régulier :				Départ de Cahors — 5 h. « ^m matin.		Arrivée à Cahors — 8 h. 56 ^m soir.		Train de foire. {			
								Départ de Libos. — 7 h. 10 ^m matin.			
								Arrivée à Cahors. — 9 h. 15 ^m matin.			

Cahors, le 21 Décembre.

Nous avons dit, il y a plusieurs jours, que plusieurs journaux allemands entre autres la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, se plaignaient de ce que la France témoignait une véritable aversion pour les produits venant d'Allemagne.

Rien n'est moins fondé que ces assertions quoique émanant d'une source officieuse, et le journal de M. de Bismarck a agi avec une mauvaise foi évidente.

En effet, il reproche aux consommateurs français de repousser systématiquement les produits allemands.

Or, l'année dernière, l'exportation des produits allemands en France a été dépassée de soixante-onze millions.

Voici à ce sujet ce que dit un journal de Berlin, le *Freihandels correspondance* :

« Jamais, dit cette feuille, l'exportation allemande pour la France n'avait atteint un chiffre aussi élevé que l'année dernière. Ce chiffre est de 454 millions, contre 383 millions d'exportation française pour l'Allemagne. »

Aussi la menace de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* est jugée sévèrement en Allemagne, car le journal déjà cité plus haut ajoute ceci :

« L'on a grand tort de froisser ainsi les sentiments des français et de troubler un grand commerce dont dépend l'existence d'un millier de familles sans autres raisons que des assertions anonymes. »

Cette attaque dont nous parlons est d'autant plus odieuse de la part du journal de M. de Bismarck, que la France, liée par le désastreux traité de Francfort qui garantit à l'Allemagne la situation la plus favorisée, serait dans l'impos-

sibilité d'user de représailles.

La France n'aurait qu'un moyen, ce serait de mettre en interdit les produits allemands, ce qui serait assez difficile.

SÉNAT

Séance du 19 décembre.

DISCUSSION DU BUDGET

M. Lambert Sainte-Croix. — Je ne partage pas la satisfaction de la majorité de la Commission du budget. Je trouve qu'on a recouru à des expédients et qu'on oublie les vieilles règles financières qui ont permis à l'Assemblée nationale et à M. Thiers de rétablir les finances nationales.

Je soutiens que la manière dont le gouvernement procède pour la fixation du budget ordinaire, est contraire à toutes les règles d'un bon ordre financier. (Vives approbations à droite.)

Je ne vois pas avec plus de satisfaction, les procédés adoptés en matière de budget extraordinaire.

Le budget est une arène ouverte à tous les appétits locaux et aux ambitions électorales.

M. Léon Say a eu le courage d'indiquer le moyen de sortir de cette situation : c'est de fermer le compte des grands travaux. (Mouvement.)

A ceux qui prétendent qu'il ne faut pas enrayer, que plus on dépense plus le pays gagne, j'opposerai les paroles de M. Gladstone, quand il a déposé le dernier budget : « Pour avoir de bonnes finances, il faut trois choses : Ne pas engager de dépenses sans avoir les ressources nécessaires pour y faire face ; amortir la dette de la nation pendant les périodes de paix ; enfin, diminuer les dépenses autant qu'on peut le faire. » (Vifs applaudissements à droite.)

M. Léon Say. — En 1878 un programme désormais célèbre, auquel demeura attaché le nom de M. de Freycinet, a été voté et est en cours d'exécution. C'est ce programme et son

achèvement qui doit nous préoccuper par dessus tout.

J'ai concouru dès le premier moment à son exécution comme ministre des finances ; pendant le ministère du 14 novembre j'ai dit au président du Conseil comment il était possible de mener à bonne fin le programme des grands travaux qui me paraissaient compromis. Mes conseils n'ont pas prévalu.

Ces mêmes conseils je les ai donnés et mis en pratique sous le ministère Freycinet et quand j'ai quitté le pouvoir, j'ai publié un nouvel écrit dans lequel j'ai dit la vérité, car, ce qu'on doit le plus à la République et ce qui est le mieux de nature à la servir, c'est la vérité (Très bien !)

Je ne suis pas indifférent aux questions politiques, mais quand on voudra convertir une question financière en question politique, ce n'est pas moi qui m'écarterai de la discipline. Mon passé vous en est un garant. (Très bien ! à gauche.)

M. Audren de Kerdel. — Quel passé ?

M. Léon Say. — Quel passé ! Vous savez bien que je n'ai jamais défendu la politique de la droite et je ne la défendrai jamais. (Très bien ! à gauche. — Rumeurs à droite.)

Mon projet de budget n'a pas été conservé par mon successeur, mais il en a toutefois conservé le principe.

Le gouvernement accepte la solution, proposée dans mon budget, de faire appel au concours de l'industrie privée et de l'Etat.

Je trouve encore les mêmes sentiments chez M. Wilson.

Aujourd'hui, il n'est pas possible d'avoir une solution d'ici à la fin de l'année. Pour trouver des bases sérieuses, il faut réformer le budget ordinaire, le budget extraordinaire et la dette flottante.

Il arrive le plus souvent que lorsqu'un budget ordinaire et un budget extraordinaire marchent de compagnie, le budget ordinaire s'allège, en général, aux dépens du budget extraordinaire.

Un tel inconvénient est inhérent à l'existence simultanée des deux budgets. M. Lam-

bert de Sainte-Croix trouve ces inconvénients assez graves pour nous dire : Supprimez le budget extraordinaire. Je répondrai : pour le moment je répète que dans un pays qui progresse, qui s'enrichit, on ne saurait supprimer le budget extraordinaire.

Il faut des ports, des chemins de fer.

L'industrie privée peut-elle s'en charger ? Je crois que oui, mais elle ne peut le faire que dans des conditions assez difficiles à déterminer ; et, en attendant la solution, nous ne pouvons rester inactifs.

D'où vient que la solution n'est pas immédiate ? De ce que les travaux les plus productifs ont été exécutés les premiers et qu'il y a des obstacles sérieux maintenant qu'il s'agit des travaux moins productifs. La première erreur commise a été de rester indéfiniment dans la provisoire ; la seconde, de trop développer les travaux.

Quant au budget ordinaire, on peut dire aujourd'hui comme autrefois, qu'on sait bien quand le budget s'est présenté avec des excédents de recettes, mais qu'on ne sait jamais s'il ne se soldera pas en définitive avec un déficit.

Quant on prépare le budget, plusieurs mois à l'avance, il est bien difficile d'évaluer le produit des contributions.

Il faudrait y faire figurer des recettes s'approchant le plus de la vérité, et, d'un autre côté y faire figurer toutes les dépenses qu'il est possible de prévoir.

L'orateur examine quelles sont les raisons qui font que le budget de 1882 est dans une situation difficile ; la première raison est qu'il y a eu une série de récoltes médiocres en blé ; de ce chef on a perdu 500 millions ; on a dit que la récolte de 1883 serait mauvaise.

Il y a aussi la maladie de la vigne. En outre il y a eu des pertes très sensibles de capitaux dans les spéculations. Ces accidents ont en somme un caractère transitoire et nous ne pouvons rien sur ces causes quand elles se produisent.

Il y a une autre cause sur laquelle on peut avoir de l'action. Cette cause, c'est le relâche-

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
(8) du 21 Décembre 1882.

LES

COUPS DE FOUDRE

PAR CHARLES FRED

Omnia vincit amor

Matteo fut envoyé vers le prince afin de l'avertir du malheur arrivé.

Le prince était auprès de sa jeune femme, oubliant l'univers dans ses bras ; le coup du timbre le fit tressaillir. Il parla :

— Qui peut venir à cette heure ?

Léonora se serra contre lui, effrayée.

Se penchant sur elle, il lui dit :

— Calme-toi, mon amour, ce n'est rien de grave ; tous les jours, on peut sonner à une heure indue sans que ce soit pour cela un malheur ; sois raisonnable, je t'en prie, je le veux !

Le prince, s'habillant à la hâte, se dirigea vers le salon qui précédait la chambre à coucher.

Il entendit alors un murmure de voix qu'on semblait vouloir étouffer. S'élançant, inquiet de ces rumeurs sourdes, il traversa le corridor, descendit l'escalier, ouvrit brusquement la porte de la grande salle d'attente.

Les domestiques réunis parlaient à voix

basse avec des figures consternées !

A son approche, les conversations cessèrent.

Matteo s'avança la figure bouleversée.

— Prince, il y a un malheur chez nous !

— Grand Dieu ! que dis-tu ? Qu'y a-t-il ?

— Le duc voire frère !

— Mon frère est malade ! C'est impossible, je l'ai quitté il y a deux heures à peine. Tu ne réponds pas ? Il est blessé ? Mort, peut-être ?

S'élançant sur Matteo, les yeux hagards, fixes :

— Il est mort ? Quand cela ? Où ? Comment ?

Tout en parlant d'une voix rauque, il secouait le malheureux domestique qui, terrifié, hasardait ces mots :

— Le duc n'est peut-être pas mort, Excellence. Il est blessé ; nous l'avons déposé sur son lit, j'ai couru vous prévenir !

César fit un violent effort pour dominer son émotion :

— C'est bien, attends-moi, je suis prêt dans un instant. Qu'on prévienne le docteur Roberts. Faites atteler, vous autres.

Il se dirigea rapidement vers la chambre de Léonora. S'approchant de son lit, il dit avec un pâle sourire :

— Philippe est souffrant, il veut me voir ! Je puis être absent quelques heures, ne l'inquiète pas, dors en paix !

La jeune femme passa ses bras autour du cou de son mari, murmurant à son oreille :

— Ne sois pas longtemps, mon bien-aimé, je ne puis vivre sans toi.

— Je ne tarderai pas à rentrer, ma chérie, rassure-toi.

César avait hâte de voir son frère. Il embrassa la jeune femme une dernière fois et sortit en courant. Arrivé dans le vestibule, il fit signe à Matteo de le suivre. Traversant le vestibule, il s'élança dans la voiture. Matteo monta sur le siège. Le prince cria au cocher :

— Chez le duc, et ventre à terre !

Il fallait traverser l'Arno pour arriver chez le duc Philippe. Les chevaux brûlèrent le pavé, franchissant en quelques minutes la distance qui séparait les deux palais.

Le prince, descendant de voiture, entra comme un fou dans la chambre de son frère.

Philippe était étendu sur son lit de satin pourpre ; sa belle figure gisait pâle, sans vie ; une de ses mains pendait inerte, l'autre, crispée violemment, semblait vouloir arracher l'arme meurtrière dont la garde se dressait menaçante, indiquant la place du cœur !

Pas une goutte de sang ne sortait de la blessure ; à la teinte livide de la face, à la rigidité des traits, on devinait que tout était fini.

César se jeta frémissant sur le corps de son frère, l'étreignant avec l'énergie du désespoir, poussant des cris inarticulés, l'appelant des noms les plus tendres.

— Ami, reviens à toi, parle à ton frère bien-aimé. Ne m'entends-tu pas ? ne peux-

tu plus répondre ?

La douleur de cet homme faisait mal à voir : impétueux, violent, il se révoltait contre le coup qui le frappait. Le docteur Roberts arriva ; on l'avait mis au courant de l'événement.

Au bruit de ses pas, César se retourna, le visage bouleversé. Désignant son frère du doigt :

— Est-ce donc fini, Roberts ?...

Roberts se pencha sur le duc ; au bout de quelques secondes, il releva la tête. Une émotion profonde se lisait sur son mâle visage. Prenant la main du prince, il dit lentement :

— Courage ! C'est fini.

Le prince arracha l'arme qui restait plantée dans le corps de son frère ; il examinait le manche du poignard avec persistance.

Un cri de rage sortit tout à coup de sa gorge contractée.

Sur la poignée richement damasquinée, une touffe de mancenilliers était gravée avec ces mots en exergue :

« Je frappe sans trêve ni merci. 14 mai 18... date du mariage du prince Salviati et de Léonora Visconti. »

Le prince reconnut cette devise : la devise de Sforza ; cette arme lui appartenait. Sforza était le meurtrier de son frère.

(A suivre).

ment dans la perception des impôts. (Mouvement.)

L'orateur énumère les raisons qui ont amené cet affaiblissement; il signale notamment l'influence trop considérable de certaines idées politiques dans la direction des perceptions financières.

L'orateur approuve la circulaire de M. Le-lièvre, sous-secrétaire d'Etat aux finances, dont il donne lecture. Il regrette que l'on n'ait pas suivi les mêmes errements, et que l'on ait repris les traditions du gouvernement du Seize-Mai. L'orateur lit la circulaire de M. Labuze.

M. le duc du Broglie. — Il n'y a rien de pareil dans celle du 16 Mai.

M. Léon Say. — M. le duc de Broglie aura la parole pour démontrer qu'il n'y a pas eu intervention gouvernementale et politique au 16 Mai. (Bruit à droite.)

L'orateur revient à la question des plus-values; la progression de l'année 1882 ne sera que de 0,50 à 0,60 0/0, ce qui n'est pas la plus-value de 3 1/2 0/0 sur laquelle on avait compté; or, c'est sur cette dernière plus-value que l'on avait établi le budget de 1883.

La situation est donc fâcheuse et regrettable; mais elle est temporaire. D'où vient la progression des dépenses? En grande partie des crédits supplémentaires.

Elle vient aussi des dépenses nécessitées par les lois nouvelles et surtout de l'augmentation des pensions dont le service monte à 180 millions.

L'orateur croit qu'il serait bon d'instituer un contrôle général au ministère des finances, contrôle général qui permettrait au ministre des finances de se rendre compte des demandes de crédit de ses collègues. (Mouvements divers.)

L'orateur traite la question des débitants de boissons. Il croit que le nombre des débitants est trop considérable (400,000).

Il y a un grand intérêt à se préoccuper du budget de 1884, qui devra servir de base au budget de 1884 et par suite à celui de 1885. Il y a là un intérêt politique de premier ordre...

En 1885 nous aurons des élections générales pour le renouvellement de la Chambre, et partielles pour le renouvellement du Sénat, et quelques mois après aura lieu la transmission du pouvoir présidentiel; il faut préparer dès à présent le pays à cette grande opération, afin qu'elle s'accomplisse au milieu de l'ordre, de la paix et de la sécurité des intérêts. (Mouvements.)

Revue des Journaux

La République française loue la majorité de la Chambre d'avoir travaillé à rétablir la confiance, et espère que la session de novembre et décembre finira sans encombre pour le cabinet présidé par M. Duclerc. Elle se plaît à penser que le Sénat ne voudra pas laisser souffrir l'œuvre de la Chambre et qu'il votera les deux budgets avant la séparation des deux assemblées.

La République française constate, avant tout vote, les résultats les plus heureux de la discussion du budget extraordinaire. Il est désormais évident, dit-elle, que la France n'a rien perdu de sa prospérité à la fin de 1882. Elle n'a cessé de travailler, de s'enrichir, d'accumuler des épargnes immenses. L'Etat budgétaire, tout en réclamant de la prudence et de la méthode est excellent. Mais elle estime qu'il y aurait de la part de l'Etat une véritable duperie à vouloir exploiter le 3^e réseau, et qu'il faut qu'il vienne s'entendre avec les Compagnies pour qu'elles se chargent du 3^e réseau.

La République française fait remarquer que le procès relatif aux accusés de Montceau-les-Mines risque aujourd'hui de passer complètement inaperçu. Elle pense qu'il n'y avait pas de meilleur moyen que le jury d'en finir avec tout cet épouvantail; et si, comme elle se plaît à l'espérer, on trouve parmi les accusés plus d'égarés que de coupables, ce sera tout bénéfice pour la République que l'on disait menacée sinon perdue il y a six semaines.

Le XIX^e Siècle constate que la lumière est faite maintenant sur la situation de nos finances, et que les résolutions les plus sages ont prévalu pour la conduite de nos affaires dans l'avenir; il reconnaît que les débats sur le budget ont fortifié le ministère.

Le Journal des Débats fait remarquer que les manifestations du parti soi-disant ouvrier se suivent et se ressemblent par leurs insuccès.

Le Journal des Débats défend notre politique coloniale et combat l'argumentation de ceux qui voudraient voir la France se cantonner dans ses frontières, qui prétendent que c'est folie de vouloir étendre son influence à l'étranger, que le Tonkin, la Cochinchine, le Sénégal peuvent nuire à sa puissance continentale, et que d'ailleurs il n'y a pas tant de français en France qu'on en puisse envoyer à l'étranger.

Le Soleil examine les élections de ces derniers

jours et constate le succès croissant des partis extrêmes.

Ce qu'il faut mesurer, dit-il, ce n'est pas le chemin qui reste à faire pour aller jusqu'à la Commune légale; c'est celui déjà parcouru dans la voie qui nous y mène. Alors on s'apercevra de quelle vitesse nous marchons vers elle.

L'Indépendance française exprime le désir, à propos de l'élection de Valenciennes que les opportunistes entendent la voix des électeurs et se décident à une conversion nécessaire vers la liberté.

Le Parlement croit qu'après la discussion du budget, personne n'osera proposer sérieusement le rachat des chemins de fer.

L'Evening Standard dit que, d'après une lettre du révérend Gallagher, de Carwick (comté irlandais de Donégall) une véritable famine règne dans ce district.

Les habitants n'ont plus, pour toute nourriture, que du maïs, et 25.000 personnes sont exposées à mourir de faim si des secours immédiats ne leur sont apportés.

Informations

On affirme que le président de la République, ne s'oppose plus à ce que la Chambre soit saisie d'un projet de loi tendant à assurer notre protectorat sur le Tonkin.

Nous sommes d'autant plus heureux de cette bonne nouvelle, que des journaux de Berlin émettent l'avis qu'au cas où nous abandonnerions le Tonkin, l'Allemagne aurait intérêt à y créer un établissement.

M. Gambetta.

On a répandu des bruits généralement inexacts sur l'état de santé de M. Gambetta.

Voici de source certaine l'état exact de M. M. Gambetta. La cicatrisation de la main est absolument achevée. M. Gambetta a retrouvé presque entièrement l'usage de ses doigts, mais le séjour prolongé au lit et l'absence de tout exercice ont déterminé des douleurs d'entrailles qui demandent un traitement sévère.

M. le docteur Lannelongue, appelé samedi soir à Ville-d'Avray, a constaté d'abord une fièvre assez forte qui s'est calmée dimanche matin. M. Gambetta a reçu dans la matinée un trop grand nombre de visites qui ont déterminé dans le courant de la journée une reprise de fièvre, et ont décidé M. Lannelongue à interdire toute espèce de visite à Ville-d'Avray.

Il est possible que M. Gambetta soit atteint d'une légère inflammation du gros intestin, inflammation qui n'a aucune corrélation avec la blessure de la main, qui ne présente aucun caractère alarmant, mais qui nécessitera pendant plusieurs jours des soins assidus et un régime suivi.

Cette année, sur la proposition de M. Gidel, proviseur du Lycée Louis-le-Grand, adoptée par le Ministre, entre la sortie de Noël et les vacances du jour de l'an, il n'y aura plus de solution de continuité. On fermera les pupitres le samedi 23 décembre pour ne les rouvrir que le jeudi 4 janvier.

L'explosion du Mont-Valérien.

Une véritable catastrophe vient de jeter dans la consternation les communes de Rueil, Suresnes, Nanterre et Courbevoie.

La cartouche qui se trouve dans le fort du Mont-Valérien, et où une centaine d'ouvrières sont employées, a fait explosion mardi soir.

Voici comment s'est produite cette explosion: Vers deux heures et demie, une effroyable détonation d'artillerie ressemblant à plusieurs décharges se fit entendre. En un instant tous les soldats sortaient de leur caserne, et chacun courait sur les lieux du sinistre.

C'était un spectacle épouvantable, la cartouche était complètement détruite, et au milieu de tous ces décombres, il y avait des femmes, des jeunes filles blessées et poussant des cris déchirants. Un commencement d'incendie qui se déclara aussitôt empêcha, pendant un instant, l'organisation des sauvetages. Les pompiers de Suresnes et les soldats du fort éteignirent le feu au bout d'un quart d'heure.

Le déblaiement commença ensuite, sous la surveillance du commandant du Mont-Valérien et d'un général. Les victimes ont été retirées et transportées sous un hangar voisin, où des

matelas avaient été placés. Vingt-quatre femmes, presque toutes mariées, sont très grièvement blessées. Trois soldats attachés à la surveillance de la cartouche étaient dans un état désespéré.

On disait même que beaucoup ne passeraient pas la nuit.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

Elections sénatoriales

Par décret, les conseils municipaux du département du Lot sont convoqués pour le dimanche, 31 décembre courant, à l'effet de nommer leurs délégués et suppléants en vue de l'élection d'un sénateur.

Le collège électoral se réunira le dimanche, 4 février 1883, pour procéder à l'élection d'un sénateur.

ELECTIONS CONSULAIRES

Dimanche dernier ont eu lieu les élections consulaires pour le renouvellement partiel des membres du Tribunal de commerce de Cahors.

Il s'agissait d'élire deux juges et un juge suppléant.

ELECTION DE DEUX JUGES

Votants : 115
MM. Cayla (Caprais) 110 (élu).
Calmon, sculpteur, 110 (élu).

ELECTION D'UN JUGE SUPPLÉANT

Votants : 126
MM. Lafon (Victor) 85 (élu).
Vertut, entrepreneur, 41

La Société des Études n'ayant pas été en nombre dans sa séance du 18 courant, les élections pour le renouvellement du bureau et des commissions annuelles ont été renvoyées définitivement à la séance extraordinaire du mardi 26 décembre.

LYCÉE DE CAHORS

Par décision de M. le Ministre, le congé du jour de l'an commencera, cette année, le samedi, 23 décembre, après la classe du soir et se terminera le mercredi soir, 3 janvier, à l'heure réglementaire.

Les classes du mercredi seront reportées au jeudi.

Une commission, présidée par notre compatriote M. le capitaine de frégate Valéry, vient d'être chargée de se rendre de Toulon à Fiume, sur l'Adriatique, où elle a dû arriver le 12 décembre, pour opérer la réception d'un certain nombre de torpilles (nouveau modèle Whitehead.)

Par décision présidentielle en date du 12 décembre 1882, rendue sur la proposition du ministre de la marine et des colonies, M. le vice-amiral Peyron (Alexandre), a été nommé aux fonctions de commandant en chef, préfet maritime à Toulon.

Le vice-amiral Peyron compte de nombreux amis dans notre département.

La même décision présidentielle nomme le vice-amiral Bonie aux fonctions de membre du conseil d'amirauté. M. l'amiral Bonie est le frère de l'honorable conseiller à la cour de Bordeaux, qui a longtemps rempli au tribunal de Cahors les fonctions de juge d'instruction.

Notre compatriote M. G. Larroumet, agrégé de grammaire et agrégé des classes supérieures, professeur de seconde au lycée de Vanves, a soutenu, mercredi, matin 20 décembre, à Paris, en Sorbonne, devant la faculté des lettres, les deux thèses suivantes pour le doctorat :

Thèse latine. — *De quarto Tibulli Libro.*
Thèse française. — *Marivaux.*

ARMÉE TERRITORIALE.

Le général Billot ministre de la guerre a déposé mardi à la Chambre un projet de loi relatif aux volontaires de l'armée territoriale.

Suivant cette loi, les volontaires de l'armée territoriale se composeront de jeunes gens de dix-sept à vingt ans et d'hommes de quarante

à cinquante ans.

Les compagnies formées de jeunes gens de dix-sept à vingt ans concourront à la défense; celles formées des hommes de quarante à cinquante ans seront soumises aux règlements de l'armée territoriale.

C'est une excellente mesure et nous ne doutons pas que la Chambre ne fasse bon accueil à ce projet de loi qui intéresse la défense du pays au plus haut point.

On écrit de Thémines, 16 décembre.

Samedi dernier, vers les dix heures du soir, M. le coré de Thémines, canton de Lacapelle-Marival, fut mis en émoi par une violente détonation qui fit voler en éclats les vitres d'une croisée du presbytère. Ce bruit était produit par l'explosion d'une boîte cylindrique en fer mesurant 0^m 20 centimètres de long sur 0^m 10 centimètres de diamètre, à parois très épaisses et fortement bourrée de poudre. Une enquête est ouverte.

FOIRE DE CAHORS DU 16 DÉCEMBRE

La foire a été assez importante et a été favorisée par un beau temps; beaucoup de bestiaux ont été amenés sur les champs de foire: 285 paires de bœufs, dont une partie a été vendue à des prix variant depuis 600 à 1,100 fr. la paire, suivant l'espèce; ceux destinés à la boucherie se sont vendus de 33 à 37 fr. les 50 kil. poids vif; 674 moutons ou brebis, vendus de 17 à 35 fr. la pièce; les gras destinés à la boucherie se sont vendus de 65 à 75 c. le kil., poids vif; 250 petits cochons se sont vendus de 18 à 60 fr. pièce suivant leur grosseur; porcs gras, depuis 49 à 56 fr. les 50 kil. poids vif. Il s'est fait beaucoup d'affaires sur le commerce des bestiaux de toute nature.

Les oies mortes se sont vendues de 1 fr. 60 à 1 fr. 70 le kilogramme.

Marché aux grains.

	Mis en vente	Vendus	Prix moyen.
Blé	605 hec.	530 hec.	19'65 l'hec.
Maïs	380 —	325 —	11,25

Il y a eu hausse sur le précédent marché de 1 fr. 70 sur le blé, et sur le maïs, hausse de 1 fr. 15.

BIBLIOGRAPHIE

J. HETZEL et Cie, Editeurs, 18, rue Jacob Paris.

24 Ouvrages nouveaux (Étrennes 1883)

Les Épreuves de Norbert, par S. Blandy, 137 dessins de L. Benett et A. Borget. — Un volume grand in-8°, broché, 9 fr.; toile, 12 fr.; relié, 14 fr. (J. Hetzel et Cie).

Les Épreuves de Norbert, par S. Blandy, l'auteur des livres les plus aimés des lecteurs de la Bibliothèque d'Éducation et de Récréation, le Petit Roi, commencent le plus paisiblement du monde dans le charmant pays de la Touraine. Tout va bien pour Norbert, le héros de ce livre.

Tout à coup le temps change, la fortune s'envole, le jeune homme riche devient le jeune homme pauvre, et il s'agit de se tirer d'affaire, de laisser son nom intact et de marcher droit tout en marchant à l'aventure. Or, l'aventure est un guide capricieux. A sa suite nous arrivons en Chine, nous voyons la Chine et les Chinois, mieux qu'il n'a été donné peut-être à aucun voyageur de nous les montrer.

Nous courons après un oncle au milieu de péripéties, alternativement ou très dramatiques ou très amusantes; nous ne le trouvons jamais, cet oncle. Pendant que nous le cherchons d'un côté, il nous cherche en sens contraire. C'est à la maison que nous avons quittée que nous le rencontrons au retour.

Les personnages créés par S. Blandy, dans son très intéressant récit, sont dessinés avec un vrai talent; on vit avec eux, on les voit tous, on les aime tous, et quand on est arrivé à la dernière page, bien que les Épreuves de Norbert constituent ce qu'on peut appeler un fort volume, on est au regret de les quitter. L'illustration extrêmement remarquable de ce livre, se compose de nombreux dessins (137) pris sur le vif dans différents voyages, par deux dessinateurs d'un vrai talent, MM. A. Borget et L. Benett, et qui donneraient à eux seuls un intérêt considérable à cet ouvrage. Nous recommandons les Épreuves de Norbert non seulement aux jeunes gens, mais aux parents eux-mêmes comme une des œuvres qui peuvent lutter avec avantage contre les livres qui affectent d'être plus particulièrement à l'usage des grandes personnes.

(A suivre.)

Dernières Nouvelles

SÉNAT

Séance du 20 décembre.

M. Léon Say constate que par suite des augmentations des travaux, de 4 milliards 500 millions, chiffre du point de départ, nous arrivons aujourd'hui au chiffre de 8 milliards. Ce chiffre a son importance, et certainement il aurait dû attirer depuis longtemps l'attention des hommes spéciaux.

A droite : Pourquoi n'avez-vous pas dit cela plus tôt ?

M. Léon Say. Le pouvais-je quand j'avais l'honneur d'être président du Sénat ? (Bruit). Mais j'ai parlé de cette situation à mes amis politiques et j'en ai signalé la gravité. (Nouveau bruit).

L'orateur expose la situation du budget extraordinaire lorsqu'il est rentré au ministère, et il explique les expédients auxquels il voulait avoir recours pour parer au danger sans arrêter les travaux. Ce fut la convention avec l'Orléans, que l'orateur considère encore comme excellente.

L'orateur ajoute que l'abandon de la convention par M. Tirard n'a pas été sans inquiéter jusqu'au jour où le ministre a déclaré qu'il proposait une solution provisoire et qu'il étudiait la solution définitive, que tout était réservé. (Mouvement).

Quelle sera cette solution définitive ! L'orateur croit qu'il ne faut pas engager les fonds de l'Etat dans des matières qui appartiennent à l'industrie privée. Le discours de M. Raynal à la Chambre n'a pas converti l'orateur, et on ne lui a pas prouvé que le réseau de l'Etat ne perd pas d'argent alors que l'industrie privée en gagne.

L'orateur, poursuivant son argumentation, discute et combat les chiffres de M. Raynal et il conclut que le réseau de l'Etat n'a rien découvert, en somme, pas même le tarif différentiel qu'il croyait d'abord avoir découvert.

L'orateur s'attache à établir que l'abaissement des tarifs du réseau de l'Etat n'a pas produit l'effet fructueux attendu ; il a été à charge au budget, de sorte que c'est l'Etat qui paie au profit de certains voyageurs.

L'orateur espère qu'on reviendra à une solution analogue à celle qu'il avait préparée, consistant en une association entre l'industrie privée qui exploite un ancien réseau productif et un nouveau réseau qui sera moins productif.

Il faut donc traiter avec les grandes Compagnies ; elles savent très bien qu'il y va de leur intérêt et accepteront les conditions que le gouvernement jugera nécessaire et qui sont utiles au pays. Il n'y a pas de secret là dedans, comme certaines personnes semblent le dire ; seulement, de cette manière, on pourra terminer les chemins de fer qui restent à exécuter.

L'orateur repousse l'idée d'une diminution dans les travaux.

Il discute ensuite tous les éléments de la dette flottante. Il constate qu'elle est très chargée et qu'il serait dangereux de la charger davantage.

L'orateur dit en terminant : Si notre situation budgétaire actuelle est moins bonne qu'on ne pouvait l'espérer, c'est qu'aveuglés par la prospérité, nous nous sommes laissés aller à des entraînements fâcheux.

On m'a souvent reproché de répéter toujours la même chose. Eh bien ! dussé-je m'exposer à de nouvelles critiques, je vous dirai encore avec le baron Louis : « Soyez sages, et je vous donnerai autant d'argent que vous voudrez ! » (Applaudissements).

Le général Pittié s'est rendu mardi matin au ministère de la marine, au nom du président de la République, et a conféré avec l'amiral Jauréguiberry.

La note officieuse, annonçant que les bruits de la démission du ministre de la marine étaient sans aucun fondement, pourrait bien à son tour être inexacte.

Paris, 20 décembre.

On assure que M. Faillières, ministre de l'intérieur et des cultes, a suspendu par mesure disciplinaire, les traitements des évêques d'Angoulême et de Saint-dié, partis pour Rome, sans autorisation du gouvernement.

Une lettre de l'impératrice Eugénie charge M. Rouher de faire les démarches pour donner à la ville de Marseille, le parc du château Thars.

L'AFFAIRE DE L'UNION GÉNÉRALE

Le jugement de l'affaire de l'Union générale, a été prononcé, hier mercredi, par la huitième chambre.

MM. Boutoux et Fœder ont été condamnés chacun à cinq ans de prison et trois mille francs d'amende.

Bourse de Paris.

Cours du 21 décembre.

Rente 3 p. %	79.25
— 3 p. % amortissable	80.80
— 4 1/2 p. %	108.60
— 5 p. %	114.75

THÉÂTRE DE CAHORS

Direction de M. Philibert

Spectacle du jeudi 21 décembre 1882.

NINICHE

Opérette en 3 actes

On commencera par

LA FEMME QUI TROMPE SON MARI

Vaudeville en 1 acte.

Spectacle du samedi 23 décembre 1882.

TÊTE DE LINOTTE

par une troupe parisienne.

On annonce pour le lundi 25 décembre la représentation de

LE ROIS'AMUSE

DE VICTOR HUGO

Par une troupe parisienne

Étude de M^e LÉON TALOU, avoué licencié Boulevard Nord, à Cahors.

VENTE

sur

Saisie immobilière

Fixée au samedi vingt janvier mil huit cent quatre-vingt-trois à midi précis, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville

Suivant procès-verbal du ministère de M^e Daynard, huissier à Lalbenque, en date du douze octobre mil huit cent quatre-vingt-deux, en forme dénoncé et transcrit ainsi que l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors, le vingt-huit octobre mil huit cent quatre-vingt-deux, volume 85, numéros 32 et 33.

Il a été procédé à la requête du sieur Jean Vialard, fils, propriétaire, domicilié à Aujols, ayant constitué M^e Léon Talou pour son avoué près le Tribunal civil de Cahors.

Sur la tête et au préjudice du sieur Jean Marmiesse, fils, dit Bonnet, domicilié de la commune d'Esclauzels, mais demeurant à Cahors, faubourg Cabessut.

A la saisie réelle des biens immeubles ci-après désignés.

Le cahier des charges, dressé par M^e Talou, avoué, pour parvenir à la vente des immeubles saisis, a été déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors pour y être tenu à la disposition du public.

A l'audience du samedi, seize décembre, mil huit cent quatre-vingt-deux, le Tribunal donnant acte de la publication dudit cahier des charges a fixé l'adjudication au samedi, vingt janvier prochain.

Désignation des biens saisis. — Formation des lots.

PREMIER LOT.

Article premier de la saisie.

Une pâture, au lieu appelé Peyrefit et Combe de la Chenevière, formant partie du numéro 218 section B, du plan cadastral de la commune d'Esclauzels contenant trois ares quatre-vingt-quatre centiares ;

Article deux.

Une terre au même lieu, formant partie du numéro 219 desdits plan et section, d'une contenance approximative de vingt-cinq ares soixante-dix-sept centiares ;

Article trois.

Une pâture au lieu appelé Peyrefit et Travers de vignes, formant partie du numéro 220 des mêmes plan et section, contenant sept ares quarante-six centiares environ ;

Article quatre.

Un bois au même lieu, formant partie du numéro 221, d'une contenance de huit ares quatre-vingt-dix centiares, même section et plan ;

Article cinq.

Une vigne au même lieu, formant partie du numéro 222 desdits plan et section, contenant cinquante ares vingt-six centiares.

DEUXIÈME LOT.

Article six de la saisie.

Un bois au lieu appelé Devèze, formant le numéro 262 de la section E du plan cadastral de la commune d'Esclauzels, contenant cinquante-huit ares ;

Article sept.

Une pâture au Pech d'Escauffe et Travers de boues, formant partie du numéro 17 de la section E dudit plan, d'une contenance de six ares trente-sept centiares environ ;

Article huit.

Une pâture audit lieu de Pech d'Escauffe et Travers de boues, formant le numéro 18 du plan cadastral de la commune d'Esclauzels, section E, contenant six ares vingt-cinq centiares ;

Article neuf.

Un bois au même lieu, formant le numéro 19 desdits plan et section, contenant onze ares ;

Article dix.

Une pâture au même lieu, formant le numéro 20 des mêmes plan et section, d'une contenance de cinq ares soixante centiares ;

Article onze.

Une terre au lieu dit Travers de Ligne et Escauffe, formant le numéro 157 des mêmes plan et section, contenant soixante-dix-neuf ares quatre-vingts centiares ;

Article douze.

Une pâture au lieu appelé d'Escauffe et Travers de Ligne, formant le numéro 183 desdits plan et section, contenant quarante-sept ares soixante centiares ;

Article treize.

Un bois au même lieu, formant le numéro 184 desdits plan et section, d'une contenance de onze ares soixante-dix centiares ;

Article quatorze.

Une pâture au même lieu, formant le numéro 185 des mêmes plan et section, contenant vingt-trois ares soixante-dix centiares ;

Article quinze.

Une terre au même lieu, formant le numéro 186 desdits plan et section, contenant cinquante-trois ares soixante-dix centiares.

Article seize.

Une pâture au même lieu, formant le numéro 187 desdits plan et section, contenant deux ares soixante-cinq centiares.

Article dix-sept.

Une autre pâture au même lieu, formant le numéro 188 desdits plan et section, d'une contenance de quatre ares dix centiares.

Article dix-huit.

Une terre au lieu dit Pech d'Escauffe et Sévenace, formant le numéro 53 du plan cadastral de la commune d'Esclauzels, section E, d'une contenance approximative de trois ares quarante centiares.

Article dix-neuf.

Un bois au même lieu formant le numéro 54 dits plan et section, contenant dix-neuf ares vingt centiares.

Article trente-sept.

Une pâture au lieu appelé Escauffe et Rouxèmes, formant le numéro 25 de la section E du plan cadastral de la commune d'Esclauzels, contenant dix-huit ares quarante centiares.

Article trente-huit.

Un bois au même lieu, formant le numéro 26 desdits plan et section, contenant neuf ares quarante-cinq centiares.

Article quarante.

Une pâture au lieu dit Travers de Vigne, formant le numéro 192 des mêmes section et plan, contenant quatre-vingt-douze ares.

TROISIÈME LOT.

Article vingt.

Une terre au lieu appelé Griédât et Roc de Tindou, formant le numéro 334 des mêmes plan et section, contenant douze ares.

Article vingt-et-un.

Un bois au même lieu, formant le numéro 335 desdits plan et section, contenant quarante-neuf ares.

Article vingt-deux.

Une pâture au même lieu, formant le numéro 336 des mêmes plan et section, contenant cinquante-trois ares soixante centiares.

QUATRIÈME LOT.

Article vingt-trois.

Une autre pâture au lieu dit Champ de Peyre et Pièce d'Olive, formant le numéro 1247 des mêmes plan et section, d'une contenance de vingt ares dix centiares.

Article vingt-quatre.

Une vigne au lieu appelé Champ de Cieurac, formant le numéro 1469 desdits plan et section, contenant dix ares quarante centiares.

Article vingt-cinq.

Une terre au même lieu formant le numéro 1471 des mêmes plan et section d'une contenance de dix ares quarante centiares environ.

Article trente-quatre.

Une vigne au lieu dit Champ de Cieurac, formant le numéro 1465 des mêmes plan et section, contenant vingt ares vingt centiares.

Article trente-cinq.

Une terre au même lieu, formant le numéro 1466 des mêmes plan et section, contenant quatre-vingt-onze ares soixante centiares.

Article trente-six.

Une vigne au même lieu, formant le numéro 1467 desdits plan et section, d'une contenance de cinquante ares environ.

Article trente-neuf.

Une pâture au lieu appelé Champ d'Estival et Clos de Méregot, formant partie du numéro 1433 des mêmes section et plan, d'une contenance de cinquante-deux ares cinquante-cinq centiares.

CINQUIÈME LOT.

Article vingt-six de la saisie.

Sol de maison, grange et patus au lieu dit Le Mazet et Clos du Four, formant le numéro 1080 desdits plan et section porté à la première classe, pour une contenance de cinq ares vingt centiares.

La grange est construite en pierres moellons et couverte en tuiles creuses à deux tombants d'eau, elle a une porte à deux ouvrants au nord ; elle est divisée en deux compartiments dont l'un sert d'étable à bœufs et l'autre de grenier à fourrage, tous les deux au rez-de-chaussée ; cette grange a encore une porte au levant donnant accès dans le compartiment à fourrage, on remarque encore une cabane en pierres servant d'étable à volaille ; cette étable est adossée sur le devant contre ladite grange ; sur le derrière il y a aussi un hangar qui est appuyé contre la grange ; au fond de cet hangar il y a un petit compartiment muré dans lequel on pénètre par une porte neuve en bois ; cet hangar est construit en pierres moellons et couvert en tuiles creuses à un seul tombant d'eau.

Article vingt-sept.

Sur le patus une petite étable à cochons, construite en pierres moellons couverte en tuiles creuses à deux tombants d'eau ; elle est neuve et sa porte est au levant.

Article vingt-huit.

Une cave divisée en deux compartiments, construite en pierres moellons couverte en tuiles creuses à deux tombants d'eau. Cette cave qui touche à la maison d'habitation sur un coin est en mauvais état, sa porte d'entrée se trouve au nord.

Article trente.

Un jardin au lieu dit le Mazet et Clos du four, formant le numéro 1,081 du plan cadastral de la commune d'Esclauzels, section E, d'une contenance de quatre ares.

Article trente-un.

Une terre au même lieu, formant le numéro 1,082 des dits plan et section, contenant cinquante six ares quatre-vingts centiares.

Article trente-deux.

Une pâture au même lieu, formant le numéro 1,083 du même plan et section, contenant un are quatre-vingt-dix centiares.

Article trente-trois.

Une terre au même lieu, formant le numéro 1,084 des dits plan et section, d'une contenance de un hectare trente centiares.

Article quarante-un.

Une maison au lieu dit le Mazet et Clos du four, formant le numéro 1080 de la section E du plan cadastral de la commune d'Esclauzels, portée à la neuvième classe, pour un revenu de deux francs. Cette maison est construite en pierres moellons légèrement crépie et couverte en tuiles plates, se compose d'un rez-de-chaussée et d'un grenier, on y pénètre par une porte placée au levant qui est la seule ouverture qui éclaire l'intérieur ; le grenier dans lequel on monte de l'intérieur est éclairé par deux petites ouvertures au nord ; le toit est à deux tombants d'eau et il est surmonté par un tuyau de cheminée au nord.

Mises à prix :

Chacun des lots ci-dessus sera vendu sur la mise à prix de dix francs, ci..... 10 fr. Le tout en sus des charges.

NOTA. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme :

A Cahors, le vingt-un décembre mil huit cent quatre-vingt-deux.

L'avoué poursuivant,

LÉON TALOU.

Enregistré à Cahors, le décembre mil huit cent quatre-vingt-deux, F^o C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT.

Étude de M^e Scipion DELBREIL, avoué à Cahors.

EXTRAIT

DE

Saisie immobilière

Adjudication fixée au vingt janvier mil huit cent quatre-vingt-trois.

Par procès-verbal de M^e François Fraysse, huissier à Luzech, en date du six octobre, mil huit cent quatre-vingt-deux, dûment transcrit au bureau des hypothèques de Cahors le vingt du même mois d'octobre vol. 85, n^o 24 et 25.

Le sieur Etienne Griffoul, propriétaire et négociant, habitant et domicilié de la commune de Sauzet.

Lequel a constitué M^e Scipion Delbreil pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, y demeurant, cours de la Chartreuse, n^o 10.

A fait procéder à la saisie des biens immeubles ci-dessous désignés.

Sur la tête et au préjudice du sieur François Couture, dit Julien en famille, et de dame Françoise Monmaillé, sa mère, propriétaires sans profession, habitants et domiciliés ensemble du lieu de Galinet, commune de Cambayrac.

Biens saisis et à vendre :

1^o Une maison et sol de maison formant les numéros 256, 256, section B du plan cadastral de la commune de Cambayrac, le sol d'une contenance environ de quatre-vingt centiares et la maison imposée au revenu de six francs. Elle se compose d'un rez-de-chaussée formant cave, et d'un premier étage auquel on arrive par un escalier construit en pierres et un petit balcon, elle est éclairée, au midi, par deux croisées et au nord par une seule fenêtre. Elle est construite en pierres, couverte en tuiles creuses ; sous l'escalier, au levant, existe une étable à cochon et un trou à fumier ; au nord une autre grande étable adossée à la maison, fermée par une porte à un ouvrant ; derrière cette étable existe un hangar qui a un sol de cinquante-six centiares environ, au couchant, une autre étable non couverte et une grange, le tout couvert en tuiles creuses, et situé au lieu de Galinet, commune de Cambayrac ;

2^o Une terre sise aux Boyers, formant le numéro 322, section B, du plan cadastral de Cambayrac, de contenance environ de trente-huit ares vingt-cinq centiares ;

3^o Une terre aujourd'hui vigne sise à Galinet, formant le numéro 257, section B, du même plan cadastral, de contenance environ de huit ares cinquante centiares ;

4^o Une terre sise au même lieu formant le numéro 270, section B, du même plan cadastral, de contenance environ de quatorze ares soixante-dix centiares ;

5^o Une vigne sise au même lieu, formant le numéro 271, section B, du même plan cadastral, de contenance environ de soixante-quatre

ares quarante centiares;

6° Une terre aujourd'hui vigne sise à Galinet, formant le numéro 272, section B, du même plan cadastral, de contenance environ de seize ares quarante-quatre centiares;

7° Une friche aujourd'hui vigne, formant le numéro 273, section B, sise à Lafond, du même plan cadastral, de contenance environ de onze ares quatre-vingt-dix centiares;

8° Une vigne sise à Lafond, formant le numéro 274, section B, du même plan cadastral de contenance environ de cinquante-huit ares cinquante centiares;

9° Une terre aujourd'hui vigne, sise au même lieu, formant le numéro 305, section B, du même plan cadastral, de contenance environ de dix-sept ares cinquante centiares;

10° Une vigne sise au même lieu, formant le numéro 300, section B, du même plan cadastral, de contenance environ de douze ares vingt centiares;

11° Une terre vaine aujourd'hui vigne, formant le numéro 307, section B, du même plan cadastral, de contenance environ de vingt-cinq ares quatre-vingt-dix centiares;

12° Une terre sise à Laplane, formant le numéro 223, section B, du même plan cadastral, de contenance environ de quarante-quatre ares;

13° Une terre aujourd'hui vigne, sise à Larmartine, formant le numéro 613, section B, du même plan cadastral, contenant environ trente-huit ares vingt centiares;

14° Un bois sis à Crous Rouge, formant le numéro 69, section B, du même plan cadastral de contenance environ de vingt-sept ares dix centiares.

Tous ces articles sont portés sur la tête de Couture Blaise, à Galinet, au n° 46, mais ils sont jouis et exploités par M. Couture François et sa mère, la mutation n'ayant pas été opérée.

Ils sont situés dans la commune de Cambayrac, canton de Luzech, arrondissement de Cahors, et ont été saisis avec toutes leurs circonstances et dépendances.

Le cahier des charges a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, et publié à l'audience du seize décembre courant, et l'adjudication a été continuée à l'audience du vingt janvier mil huit cent quatre-vingt-trois.

En conséquence, l'adjudication desdits biens saisis sera faite le **vingt janvier** prochain, à l'heure de midi, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de justice de cette ville.

Elle sera faite en deux lots. Le premier lot composé des articles 1, 3, 4, 5, 6 et 12 du placard, sur la mise à prix de dix francs, ci. 10 fr.

Le second lot composé des articles 2, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 14 du placard sur la mise à prix de dix francs, ci. 10 fr.

Les frais de toute nature sont en augmentation du prix.

Il est en outre déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié véritable : A Cahors, le vingt décembre mil huit cent quatre-vingt-deux.

L'avoué poursuivant, DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le décembre mil huit cent quatre-vingt-deux, F° C° reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Le receveur, Signé : DALAT.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit d'épandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES & ENFANTS
REVALESCIÈRE
Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueur, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, halène, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance.

Cure N° 98,714 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion; affection du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'influence de votre divine Revalésière. Léon PEY-CLET, Instituteur à Eynanças (Haute-Vienne). N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans

de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalésière du Barry ma guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalésière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 41, rue Condorcet, Paris, 4, Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. 46; 4 kil., 23 fr. 72; 8 kil., 47 fr. 44. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. Biscuits de REVALESCIÈRE, aliment très agréable et commode aux bureaux, comme goûter et souper, et en voyage : en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco dans toutes les Gares contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez M. VINEL, droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Cie (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

EXCELLENTE OCCASION
A céder le Dictionnaire universel de Larrousse, s'adresser au bureau du Journal.

Avis.
Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt avec un mandat sur la poste.

NOUVEAUTÉS. — DRAPERIES. — TOILES.
MAGASIN DE CONFIANCE ET DE BON MARCHÉ

P. BOI

CAHORS. — 12, rue de la Liberté et rue des Élus, 7. — CAHORS.

Cette MAISON se recommande aux personnes désireuses d'acheter réellement bon marché; n'ayant ni loyer, ni commis à payer et peu de frais généraux à supporter et faisant ses achats directement avec les meilleures fabriques, la MAISON BOI peut livrer ses marchandises à **25 0/0 meilleur marché** que partout ailleurs.

Grand choix

de Toiles pur chanvre, Toiles blanches et crémeuses. — Linge de table. — Mouchoirs de poche. — Coutils. — Etoffes pour meubles. — Couvertures. — Duvet pour Edredons. — Trousseaux et Layettes, etc., etc.

Grand choix

de Nouveautés pour Robes, tentes nouvelles. — Velours, Soirées. — Articles pour Deuil. — Châles, Flanelles. — Beau choix de Draperies pour Costume de dames, hommes et enfants. — Draps et Mérinos pour soutanes. — Corbeilles de mariage, etc., etc.

VIGNES AMÉRICAINES

Provenance franc de pied Américain.

MASSOU

Viticulteur, à PENNE (Lot-et-Garonne)

PRIX COURANT POUR 1882-83 :

PORTE-GREFFES :		PRODUCTEURS DIRECTS :	
Boutures.	Racinés.	Boutures.	Racinés.
Riparia, le cent, 5 f. »	13 f. »	Jacquez, le cent, 6 f. »	25 f. »
Solonis, — 5 »	13 »	Herbemont, — 5 »	22 »
Viala, — 4 »	10 »	Cunningham, — 4 »	12 »
York-Madeira, — 6 »	20 »	Elvira, — 6 »	23 »
Clinton, — »	50 c. 2 »	Othello, — 40 »	100 »
Taylor, — »	50 c. 2 »	Noah, — 25 »	60 »

GREFFES (sur garantie), livrables le 15 Mars au 15 Mai prochain. — On livre, l'année après, autant de Racines et Greffes d'une année, qu'il y a eu de manquants. — Chaque Propriétaire doit envoyer ses boutures françaises.

Greffes sur Boutures. Racinés. Viala, le cent, 22 f. » 35 f. » Herbemont, — 22 » 30 » 25 f. »

Par quantité de dix mille, le cent, 20 fr. — Sans garantie de reprise, 5 fr. par cent meilleur marché.

RIPARIA, Boutures (Provenance Américaine) : Pour être sûr qu'il n'y a pas dégénérescence provenant de greffage sur vignes françaises, pris au DOCK, à BORDEAUX, par caisse de dix mille, 60 fr. le mille avec la garantie de reprise, en livrant l'année après autant de boutures qu'il y a eu de manquants. — Sans garantie, 50 fr. — Les demandes inférieures à 50 fr. ne sont pas acceptées.

Franco, rendu en gare et d'emballage.

Maison de confiance

O. DELORD

Rue de la Liberté, 12 — CAHORS

CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS

ARTICLES DE LUXE ET DE FANTAISIE

CHAUSSURES DE CHASSE & DE TRAVAIL

PRIX TRÈS MODÉRÉS.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES

On demande à louer avec long bail

UNE MAISON

Avec grand rez-de-chaussée, disposée pour magasin, située à proximité du marché et de préférence sur les boulevards, de la rue Fénelon à celle de la Liberté, Ecrire immédiatement en donnant renseignements sur local et situation.

Prendre l'adresse au bureau du Journal.

LA

VELOUTINE

est une poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY, INVENTEUR

9, Rue de la Paix. — Paris.

B 8654

Le **NICOCIDE** est une délicieuse Pastille qui détruit l'effet nuisible de l'abus du Tabac et parfume l'haleine du fumeur. Se trouve dans tous les Bureaux de Tabac. L'inventeur, Chimiste, Membre de plusieurs Sociétés savantes, expédie 2 boîtes 2 fr. timbres. — Adresse: Garmartin, à Elayo (Gironde).

VENTE A CREDIT D'OBLIG. DU CREDIT FONCIER PAYABLES 10 ET 20 FR. PAR MOIS
12 Tirages de Lots de 100,000 fr
Le 1^{er} paiement donne droit aux tirages.
Note explicative envoyée franco sur demande.
Caisse de l'Épargne, 17, B^{is} Rochefoucault, Paris

A TOUS CEUX QUI ECRIVENT!!
Moyennant 1 fr. en bon de poste adressé à M. Demouy, 2, rue Jarente, à Paris, on reçoit franco 5 doses Poudre pour Encre noire ou violette, chacune donnant 1 litre d'encre au moins égale, si ce n'est supérieure à celle vendue partout 1 fr. 50 et 2 fr. le litre. — L'essayer, c'est l'adopter.

RECOURS ENFANTS

SANS FRAIS ET A BRÈS DELAI
M. Prévost, 142, rue St-Antoine, PARIS, se charge de tous Recours Enfants et Contentieux, sans recours contre ses clients, moyennant 8 0/0 d'honoraires sur toutes les sommes touchées. Renseignements de toutes natures Représentation aux Assemblées de Créanciers, etc., etc.

JACQUEZ de la variété fructifère,

RIPARIAS sélectionnés.

S'adresser à M. Elie DOUYSSSET, route Capestang, à Béziers (Hérault).

MALADIES CHRONIQUES

Vices du sang, cancers de toute nature, épilepsie, ulcères, goutte, asthmes, catarrhes, rhumatismes, toux, maladies de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.

ON NE PAIE les honoraires qu'après la guérison. — Telle est la garantie donnée par M. ROBBE, docteur homéopathe, 80, rue d'Amsterdam, à Paris, — Consultations de 2 heures à 6 heures, par correspondances (affranchir).

Le Propriétaire-Gérant A. Layton

CATALOGUE DE PLANTS AMÉRICAINS

Cultivés à Lamadeleine, près Cahors



DIPLOME de l'Académie Nationale Agricole, Manufacturière et Commerciale.

Adresser les demandes : à M. BRU, prop^{re}, à Lamadeleine, ou à M. LACASSAGNE, Hôtel du Palais-National, à Cahors (Lot).

CÉPAGES RECOMMANDÉS

Producteurs directs	BOUTURES le 100		RACINÉS le 100	
	2 ^e Choix	1 ^{er} Choix	2 ^e Choix	1 ^{er} Choix
Jacquez.....	5 ^f	7 ^f	25 ^f	30 ^f
Herbemont.....	5	7	25	30
Cunningham.....	4	6	12	19
York's-Madeira.....	6	8	20	25
PORTE-GREFFE				
Riparia, petit bois.....	5 ^f	8 ^f	15 ^f	18 ^f
Riparia, gros bois.....	»	10	»	20
Solonis.....	5	8	18	20

Nota. — Mes Cépages sont jolis et bien aoutés. Les boutures ont de 45 à 50 centimètres de long. — Je garantis l'authenticité de mes Cépages.

Les personnes qui désireraient le Catalogue explicatif sur les qualités des divers Cépages, peuvent le demander à M. BRU, ou à M. LACASSAGNE.

AU GASPILLAGE

Le Gaspillage, grand débarras de Lingerie, vient de transférer son Magasin Place du Marché, maison de M^{me} RELHÉ.

Se fixant définitivement à Cahors, le Gaspillage a reçu une masse de marchandises, parmi lesquelles se trouvent des articles nouveaux, tels que : Gants, Fichus, Manteaux, Foulards, Rubans, Velours, etc., etc.

IL DÉFIE TOUTE CONCURRENCE.

A LOUER

Présentement
UN APPARTEMENT
DE SIX PIÈCES
AUX TILLEULS,
Rue du Lycée, 27.

GUERISON CERTAINE & RADICALE
de toutes les Affections de la Peau, des Plaies et Ulcères variqueux, qui sont souvent considérés comme incurables par les plus célèbres médecins. Ce traitement ne dérange nullement le travail, il est à la portée des plus petites bourses, et dès le 2nd jour il produit une amélioration très sensible. S'ad. à A. LENOIR, M^{re} Ph^{is} à Tournai (Seine-et-Marne) Traitement par correspondance.